



CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DU VAR

ARRETE N° 2024-113

Portant désignation des membres du jury des concours interne, externe et 3^{ème} concours de technicien principal territorial de 2^{ème} classe - session 2024, organisé par le centre de gestion de la fonction publique territoriale du VAR pour le compte de la Région SUD PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Nous, Christian SIMON, Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du VAR, Maire de LA CRAU,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 94-163 du 16 février 1994, ouvrant aux ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne autres que la France, l'accès à certains cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

Vu le décret n° 2021-376 du 31 mars 2021 pris en application de l'article 36 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs centres de gestion,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu le décret n° 2010-1361 du 09 novembre 2010 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des techniciens territoriaux,

Vu l'arrêté du 15 juillet 2011 fixant le programme des épreuves des concours et des examens professionnels pour l'accès au grade de Technicien, Technicien principal de 2^{ème} classe et Technicien principal de 1^{ère} classe du cadre d'emplois des Techniciens territoriaux,

Vu l'arrêté n°2023-399 du 1^{er} Août 2023 portant ouverture des concours externe, interne et 3^{ème} concours de technicien principal de 2^{ème} classe, session 2024,

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le

ID : 083-288300411-20240318-A_2024_113-AR

S²LOW

Vu l'arrêté n°2023-430 du 30 Août 2023 fixant les modalités d'inscriptions aux concours externe, interne et 3^{ème} concours de Technicien principal de 2^{ème} classe, session 2024,

Vu l'arrêté n°2024-108 du 18 mars 2024 fixant la liste des candidats admis à concourir au concours interne de Technicien principal de 2^{ème} classe, session 2024,

Vu l'arrêté n°2024-109 du 18 mars 2024 fixant la liste des candidats admis à concourir au concours externe de Technicien principal de 2^{ème} classe, session 2024,

Vu l'arrêté n°2024-110 du 18 mars 2024 fixant la liste des candidats admis à concourir au 3^{ème} concours de Technicien principal de 2^{ème} classe, session 2024,

Considérant le recensement des besoins régionaux pour le concours de technicien territorial et qu'au regard de l'importance des demandes et de leur répartition géographique, il apparaît que les Centres de Gestion mobilisent leurs moyens pour organiser ce concours sur le périmètre régional SUD PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR,

Vu la liste des membres des jurys de concours et examens d'accès à certains grades de la Fonction Publique Territoriale établie par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du VAR au titre de l'exercice 2024,

Vu le tirage au sort effectué lors de la CAP du 27 novembre 2023, de catégorie B, du représentant du personnel faisant partie du jury du concours,

ARRETONS

Article 1 : La liste des membres du jury au concours de Technicien principal de 2^{ème} classe organisé par le centre de gestion de la fonction publique territoriale du VAR pour le compte de la Région SUD PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR.

La composition du jury est définie à l'article 10 du Décret n°2010-1361 du 9 novembre 2010 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des techniciens territoriaux.

Collège des élus :

Monsieur BRINGANT Gilbert, Maire, Mairie de FORCALQUEIRET, Président du Jury,
Monsieur PAILLARD Carine, Maire, Mairie de PLAN D'AUPS, Vice-Présidente du Jury.

Collège des fonctionnaires :

Monsieur CHANTELARD Christophe, représentant du personnel de catégorie B, Chef de service de police municipale de 2^{ème} classe, Mairie du BEAUSSET,
Monsieur POIRRIER Stéphane, Technicien principal de 1^{ère} classe, Régisseur du Centre Culturel Espaces des Arts, Mairie du PRADET.

Collège des personnalités qualifiées :

Madame MOLINO Agnès, Chargé de mission nutrition santé, représentant CNFPT, Technicien principal de 1^{ère} classe, Mairie d'AUBAGNE,
Monsieur OLIVERO Christophe, Technicien principal de 1^{ère} classe, Conseil départemental du Var, TOULON.

Article 2 : Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du VAR est chargé de l'exécution du présent arrêté, susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Ampliation sera transmise à Monsieur Le Préfet du Département du Var.

Fait à LA CRAU, le 18 mars 2024

Pour le Président Christian SIMON,
et, par délégation,
le 2^{ème} Vice-Président,



René UGO
Maire de SEILLANS
Président de la Communauté de Communes du Pays de Fayence

